



Atelier

**L'application des mesures relatives au recouvrement des
avoirs dans la Convention des Nations Unies contre la
corruption**

Tunis, République tunisienne

31 janvier – 1 février 2024



Programme

Aperçu général

Dans le cadre de son projet régional sur « La lutte contre la corruption et la promotion de l'intégrité dans les pays arabes », et avec le soutien de l'Agence Coréenne de Coopération Internationale (KOICA), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) organise un atelier sur « **l'application des mesures relatives au recouvrement des avoirs dans la Convention des Nations Unies contre la corruption** » à Tunis les 31 janvier et 1^{er} février 2024. Cet atelier est destiné au groupe d'experts gouvernementaux, formé par une décision de la présidence du gouvernement tunisien, pour préparer le rapport d'auto-évaluation de l'application de la Convention.

Suite à l'atelier des 31 octobre et 1^{er} novembre 2023 sur « la mise en œuvre des mesures préventives dans la Convention des Nations Unies contre la corruption », qui a permis au groupe susmentionné de préparer un projet de rapport d'auto-évaluation pour la mise en œuvre des articles du chapitre deux, cet atelier se concentrera sur la révision et l'approfondissement des résultats de l'évaluation pour l'application des articles du chapitre cinq relatifs au recouvrement des avoirs, et l'adoption des résultats de l'évaluation de l'application des dispositions du chapitre deux. En outre, l'atelier offrira l'occasion d'explorer les formes de coopération avec la société civile, en particulier les jeunes, selon des bonnes pratiques dans ce domaine.

Programme

Mercredi, 31 janvier 2024

09:00 – 09:30 Séance d'ouverture

Intervenants

- Slim Hentati, Chef du corps de contrôle des services publics, présidence du gouvernement tunisien et point focal national pour le mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption
- Anouar Ben Khelifa, expert principal en lutte contre la corruption et promotion de l'intégrité dans le Bureau régional du PNUD pour les pays arabes

09:30 – 11:00 Première séance : Révision de la version mise à jour du rapport d'auto-évaluation de l'application des mesures préventives dans la Convention des Nations Unies contre la corruption

Présentation

- Moufida Aloui, membre groupe d'experts gouvernementaux
- Olfa Ayari, membre groupe d'experts gouvernementaux

Commentaires des experts du Programme des Nations Unies pour le Développement

- Discussion générale

11:00 – 11:30 Pause

11:30 – 13:00 Deuxième séance : Les dispositions générales pour le recouvrement des avoirs et les mesures relatives à la prévention et la détection des transferts du produit du crime (Articles 51 et 52) et les efforts de leur application

Présentation

- Ali Abess, membre du groupe d'experts gouvernementaux
- Mounir Chedheli, membre du groupe d'experts gouvernementaux

Commentaires des experts du Programme des Nations Unies pour le Développement

Discussion générale

13:00 – 14:00 Déjeuner

14:00 – 15:30 Troisième séance : Les mesures relatives au recouvrement direct de biens et aux mécanismes de recouvrement de biens par la coopération internationale aux fins de confiscation (Articles 53 et 54) et les efforts de leur application

Présentation

- Ali Abess, membre du groupe d'experts gouvernementaux
- Mounir Chedheli, membre du groupe d'experts gouvernementaux

Commentaires des experts du Programme des Nations Unies pour le Développement

Discussion générale

15:30 – 16:00 Pause

16:00 – 17:30 **Quatrième séance : Les mesures relatives à la coopération internationale aux fins de confiscation (Article 55) et les efforts de leur application**

Présentation

- Ali Abess, membre du groupe d'experts gouvernementaux
- Mounir Chedheli, membre du groupe d'experts gouvernementaux

Commentaires des experts du Programme des Nations Unies pour le Développement

Discussion générale

Jeudi, 1er février 2024

09:00 – 11:00 **Cinquième séance : Les mesures relatives à la coopération spéciale et à la restitution et disposition des avoirs (Articles 56 et 57) et les efforts de leur application**

Présentation

- Ali Abess, membre du groupe d'experts gouvernementaux
- Mounir Chedheli, membre du groupe d'experts gouvernementaux

Commentaires des experts du Programme des Nations Unies pour le Développement

Discussion générale

11:00 – 11:15 **Pause**

11:15 – 12:45 **Sixième séance : Les mesures relatives au service de renseignement financier et aux accords et arrangements bilatéraux et multilatéraux (Articles 58 et 59) et les efforts de leur application**

Présentation

- Ali Abess, membre du groupe d'experts gouvernementaux
- Mounir Chedheli, membre du groupe d'experts gouvernementaux

Commentaires des experts du Programme des Nations Unies pour le Développement

Discussion générale

12:45 – 13:00 Pause

13:00 – 14:30 Séance de clôture

Les prochaines étapes dans le processus d'auto-évaluation de l'application de la Convention

Les bonnes pratiques et les leçons apprises concernant l'engagement de la société civile

- Anouar Ben Khelifa, expert principal en lutte contre la corruption et promotion de l'intégrité dans le Bureau régional du PNUD pour les pays arabes

14:30 Déjeuner
